



## Mandat de recherche immobilier, renseignements

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Etant à la recherche d'une maison, j'ai pris contacte avec une agence pour un bien dont elle faisait publicité. On m'a expliqué que ce bien était vendu mais on m'a proposé d'autres biens.

Le premier j'ai vite compris que je l'avait déjà visité de PAP.  
Pour le second on a pris rendez vous.

Arrivez sur le parking du rendez vous, l'agent immobilier m'a fait signé un truc que j'ai pris pour un bon de visite. Il m'a ensuite dit que j'étais lié à lui pour l'achat de cette maison. Je précise qu'il faisait noir et qu'il était de toute manière difficile de lire. Il a indiqué mon nom prénom et adresse (celui de ma copine je crois aussi), et j'ai signé (pas ma copine). Je n'ai pas reçut de double, je n'ai signé qu'un papier (je n'ai pas eu à écrire « lu et approuvé bon pour mandat »).

Arrivé devant la maison, nous l'avons reconnu, elle était sur internet de PAP et nous voulions la visiter plus tard en traitant directement avec le propriétaire. On a compris qu'on c'étais fait avoir.

On a visité la maison et la maison nous plaisait, l'agent nous a encouragé à faire une offre qu'on a fait sur place dans notre voiture (offre que l'on a signé tout les deux). Le soir j'ai appris que le train passait à 30 mètres de la maison (grâce à google map) j'ai appelé le propriétaire (j'avais son annonce) pour pouvoir venir entendre le train passer et jugé du bruit. J'ai appris que l'agent immobilier n'avait pas de mandat de vente. L'agent est venu 5 minutes avant notre visites pour visiter rapidement la maison, il ne connaissait pas plus la maison que nous, et ignorait la présence du train (du beau travail). Je pensais alors pouvoir me passé de ses services.

J'ai appelé l'agent immobilier qui m'a dit que j'avais signé un mandat de recherche, j'ai demandé un double que je n'ai toujours pas obtenu. Que puis je faire, puis je le forcer à me donner un double, puis je cassé ce mandat.  
Je précise que mon intention n'était pas de court-circuiter les agences j'ai déjà acheté et vendu par agence sans même discuter la commission.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Que puis je faire, puis je le forcer à me donner un double, puis je cassé ce mandat.  
Je précise que mon intention n'était pas de court-circuiter les agences j'ai déjà acheté et vendu par agence sans même discuter la commission.  
Oui vous êtes en droit de lui demander le double de ce contrat que vous avez signé puisque sur ce contrat figurent les clauses qui vous engagent envers lui ainsi que les modalités de résiliation.

Cordialement